

# SÉMINAIRES ITINÉRANTS

## Gestion collective des œuvres musicales en Indonésie

Du 5 au 9 février, l'OMPI a organisé dans trois villes d'Indonésie (Medan, Surabaya et Makassar) des séminaires nationaux itinérants sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans le domaine des œuvres musicales. Ces séminaires avaient pour objectif de mieux faire connaître l'importance de la protection du droit d'auteur, en mettant l'accent en particulier sur la gestion collective de ces droits dans le domaine de la musique, et à mettre à disposition des informations pratiques sur le fonction-

*Les participants des séminaires indonésiens.*



nement des systèmes de gestion collective. L'OMPI a organisé conjointement les séminaires, financés au moyen du fonds fiduciaire japonais 2000-2001 et dans le cadre du renforcement des activités de la société d'auteurs indonésienne Yayasan Karya Cipta Indonesia (KCI), à l'extérieur de la capitale, Djakarta.

Les deux sessions visaient des publics différents: l'une était destinée aux autorités chargées de veiller au respect de la loi, telles que les fonctionnaires de police, les procureurs, les juges et les fonctionnaires des forces civiles spéciales; l'autre était organisée à l'intention des utilisateurs d'œuvres protégées par le droit d'auteur tels que les organismes de radiodiffusion, les propriétaires de magasins, de restaurants ou d'hôtels qui diffusent les œuvres, ainsi que les organisateurs de concerts. De nombreux auteurs, compositeurs et interprètes ou exécutants ont aussi assisté aux sessions afin de s'informer sur leurs droits et sur les antennes que le KCI envisage d'ouvrir à Surabaya et à Makassar. Plus de 500 personnes ont participé aux séminaires.

L'OMPI avait invité des représentants du Bureau pour l'Asie et le Pacifique de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs (CISAC) et de la Société japonaise pour les droits des auteurs, des compositeurs et des éditeurs (JASRAC), à faire part de leur expérience dans ce domaine. Le président du KCI, M. Rinto Harahap, et son secrétaire général, M. Candra Darusman, ont également participé aux séminaires.

## Le PCT en Afrique du Sud



*M. Busso Bartels, de l'OMPI, et Mme Cecilia Petlane, SAPTO.*

L'augmentation du nombre de demandes de brevet dans un pays en développement – l'année dernière, les demandes de brevet en vertu du PCT (Traité de coopération en matière de brevets) ont augmenté de 80% dans ces pays – est un signe de croissance économique. Avec 386 demandes internationales déposées, l'Afrique du Sud comptait le troisième plus grand nombre de demandes déposées par un pays en développement et était le plus grand utilisateur du PCT en Afrique. Cette situation découle non seulement d'une activité économique en expansion, mais aussi du nombre croissant de séminaires de sensibilisation aux activités du PCT et de programmes de formation mis en œuvre par l'OMPI. Deux séminaires de ce genre ont été organisés cette année en Afrique du Sud, l'un à Durban et l'autre à Pretoria.

## Promotion de la propriété intellectuelle au Soudan

Les exposés présentés pendant les séminaires de deux jours ont porté sur tous les aspects des procédures selon le PCT. Des représentants de l'Office sud-africain des brevets et des marques (SAPTO) ont fait part de leur expérience en tant qu'office récepteur et office désigné et élu du PCT. M. Lance Abramson, conseil en brevets à Spoor & Fisher à Pretoria, a présenté le PCT comme un moyen idéal et bon marché pour obtenir une protection par brevet au niveau international. Les débats ont été axés essentiellement sur la manière dont les inventeurs et les déposants de demandes de brevet peuvent tirer parti des avantages du système du PCT.

Le séminaire de Pretoria a réuni une cinquantaine de participants, pour la plupart des conseils en brevets. Les 30 participants au séminaire de Durban, qui provenaient en majorité du milieu universitaire, participaient pour la première fois au séminaire sur le PCT et se sont intéressés à des questions fondamentales concernant la protection par brevet et la propriété industrielle en général. Les deux groupes ont jugé les séminaires utiles, mais les représentants du milieu universitaire ont émis le souhait de participer à un séminaire analogue sur le PCT, axé plus particulièrement sur leurs besoins en tant qu'inventeurs et innovateurs éventuels.

Les participants ont également recommandé à l'OMPI de publier la liste des États membres du PCT qui octroient une protection provisoire des demandes internationales après leur publication internationale. L'OMPI envisage de publier cette liste dans la Gazette du PCT.

La mission menée par l'OMPI au Soudan du 18 au 25 février visait deux objectifs: aider les autorités locales à élaborer une nouvelle législation en matière de droit d'auteur et organiser à l'intention des juristes un séminaire sur les droits de propriété intellectuelle.

### Assistance juridique

Plusieurs réunions ont été organisées avec la commission législative préparatoire mise sur pied par les autorités soudanaises. Les réunions ont été l'occasion de passer en revue la législation sur le droit d'auteur et d'étudier les modifications requises pour permettre au Soudan de remplir les obligations découlant des traités internationaux et de moderniser sa législation. L'objectif est de mettre la législation en conformité avec la Convention de Berne, l'Accord sur les ADPIC, le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT).

Parallèlement aux activités préparatoires, le Ministère de la culture et de l'information a organisé une conférence, animée par des fonctionnaires de l'OMPI, sur la Convention de Berne et les conséquences de l'adhésion du Soudan à ce traité, à laquelle ont assisté 80 personnes. Une réunion informelle a également été organisée avec l'Association soudanaise de producteurs de films et d'enregistrements sonores, qui a fait part de ses préoccupations quant à une éventuelle révision de la loi sur le droit d'auteur. Dans le même ordre d'idées, une deuxième réunion informelle a été organisée avec un groupe de poètes et d'artistes éminents, à l'initiative de M. Ali El Mahdi, secrétaire général de l'Association générale des artistes arabes.

### Séminaire à l'intention des juristes

En collaboration avec la Direction générale du commerce et l'Union des juristes soudanais, l'OMPI a organisé, du 24 au 25 février à Khartoum, un sémi-

naire sur l'importance de la propriété intellectuelle pour le développement économique. Une centaine de juristes ont participé à la conférence qui a porté essentiellement sur la propriété intellectuelle dans le cadre des conventions et traités internationaux, les principes fondamentaux de protection dans la législation soudanaise et les programmes de coopération pour le développement de l'OMPI avec les pays arabes et les pays les moins avancés.



*Les participants de la réunion au Soudan.*

À la fin du séminaire, les participants ont fait de nombreuses recommandations en ce qui concerne l'intervention de l'OMPI dans le secteur privé soudanais, sur le plan de la formation et du renforcement des capacités des universités dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ils ont suggéré que la propriété intellectuelle soit inscrite au programme universitaire et que l'OMPI assure, dans leur pays, une formation de base sur les systèmes internationaux de propriété intellectuelle et sur la nouvelle législation en matière de propriété intellectuelle. Les participants de la conférence ont également recommandé que l'OMPI poursuive ses activités à l'intention d'organisations non gouvernementales telles que les associations d'inventeurs, les agents de brevets et de marques et les associations d'artistes et de juristes.